



Protocole de Sécurité en Canoë-Kayak – Académie de Guyane

Nom de l'établissement		
Partenaire (coordonnées – convention)		
Site de pratique		
Transport (nom – coordonnées)		
Dates ou périodes envisagées		
Classes et collègues EPS concernés (noms et numéros de portable)		
Nombre d'élèves et d'encadrants		
Matériel utilisé ou à acquérir		

Ce protocole est une proposition académique concernant la navigation en eau calme (classe 1), ou la navigation sur rivière (classe 2), et sera à ajuster à la marge, aux contextes des différents établissements ou sites de pratique. La classe 3 ne relève pas du milieu scolaire.

Ce protocole s'appuie sur les « Protocoles de sécurité dans les APPN, incontournable pour rédiger votre projet.

Date et signature du professeur EPS porteur du projet	Date et signature pour validation du protocole par le chef d'établissement

Liste de contrôle en Canoë-Kayak

<u>Avant</u> (Organisation préalable)	<u>Pendant</u> (Jour J)	<u>Après</u>
☐ Obtenir l'autorisation du projet par le chef d'établissement. ☐ Obtenir l'autorisation préalable pour l'utilisation d'un site privé ou répertorié (convention). ☐ Identifier clairement les zones d'embarquement, d'évolution, de regroupement et de débarquement, ainsi que les éventuels obstacles. Effectuer un repérage systématique après tout évènement météorologique particulier. ☐ S'assurer que le matériel utilisé est adapté au gabarit de tous les élèves, est en bon état, et aux normes (Gilet de flottabilité ISO 12402-5 ou NF EN 393 et ISO 12402-4, ou gilet de sauvetage NF en 395 pour les élèves de moins de 25kg ou les élèves non nageurs). ☐ Le port d'un casque de sécurité aux normes NF EN 1385 est conseillé. ☐ En tant qu'enseignant, se munir d'un gilet, d'une embarcation insubmersible, d'un sifflet, si possible d'un système de remorquage largable, d'une corde de sécurité flottante, d'un couteau, et d'un bout de remorquage. ☐ S'assurer que les embarcations destinées à une évolution en eau vive ou eau de mer sont équipées d'un système de préhension avant et arrière. ☐ Informer les élèves de la tenue à porter : tee-shirt ou manches longues, chaussures de sport fermées pour aller dans l'eau, bouteille d'eau, crème solaire, casquette, lunettes de soleil. ☐ Vérifier que tous possèdent le pass nautique (annexe 4, du BO relatif à l'enseignement de la natation scolaire) ou l'ASNS Bulletin officiel n° 9 du 3 mars 2022. ☐ Prévoir une trousse de secours la plus complète possible (au <u>minimum</u> : compresses stériles, antiseptique, pansements de différentes tailles, paire de ciseaux, pince à échardes, sucre, gants à usage unique, bande, sérum physiologique, couverture de survie). ☐ Si des élèves possèdent un PAI, prévoir le nécessaire pour être en mesure de réagir. ☐ Préparer des fiches matériel/sécurité/incident à l'intention des élèves. ☐ S'assurer d'avoir le numéro de l'établissement, du chef d'établissement ou de l'adjoint, d'un ou deux CPE. ☐ S'assurer du fonctionnement des moyens de communication (VHF, téléphone...).	☐ Ne pas hésiter à renoncer si les conditions sont défavorables avant ou pendant la leçon. ☐ Emporter la trousse de secours. ☐ Respecter l'effectif de 16 élèves maximum par encadrant (article A322-48 du Code du sport). ☐ Rappeler, les consignes de sécurité, de pratique (limites du site ...), et la conduite à tenir en cas d'incident/ accident. ☐ Vérifier l'équipement des élèves ainsi que le matériel (par le professeur, et entre élèves avant la mise à l'eau. ☐ Insister sur l'éducation à l'environnement avec les élèves. Prévoir des sacs poubelles s'il n'y a pas de poubelle sur place.	☐ Insister sur la dimension sécuritaire au cours du bilan avec les élèves. ☐ Faire un bilan logistique permettant l'ajustement de l'organisation de la leçon (transport, structure d'accueil, matériel...). Transmettre ce bilan à toute l'équipe EPS et à l'éventuelle structure d'accueil, et archiver. ☐ Remplacer/réparer le matériel défectueux et/ ou prévenir le référent du site.

